



Conseil communal du 02/09/2026

Réponse à l'interpellation n°35 :

« Le plan canicule, une politique de prévention et de solidarité indispensable ;

Interpellation introduite par Mme MARA Gabriela, Conseillère communale »

(ordre du jour)

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vous remercie, Mme Mara, pour cette interpellation qui permet de rappeler que les épisodes de fortes chaleurs constituent désormais un véritable enjeu pour nos communes et qu'ils doivent être intégrés durablement dans nos politiques de prévention, de solidarité et d'aménagement du territoire.

À Saint-Josse, cette question est d'autant plus importante que nous sommes une commune particulièrement dense et fortement urbanisée. Dans ce contexte, protéger nos habitants lors des épisodes de chaleur implique à la fois d'agir dans l'urgence, lorsque les températures augmentent, mais également de préparer notre territoire à faire face à ces épisodes qui sont appelés à se multiplier.

Concernant le bilan du dispositif mis en œuvre cet été, nous pouvons le considérer comme positif. Les différents services communaux concernés ont été mobilisés afin d'assurer l'information de la population, la prévention et une vigilance accrue à l'égard des publics les plus fragiles. Lorsque cela s'est avéré nécessaire, certaines modalités de fonctionnement des services communaux ont également pu être adaptées aux conditions climatiques.

Les épisodes de chaleur que nous avons connus nous confortent néanmoins dans la nécessité de poursuivre et d'améliorer continuellement ce dispositif.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés. Le premier est l'importance d'une information rapide, claire et accessible à l'ensemble de la population. Le deuxième est la nécessité d'une bonne coordination entre les services communaux. Enfin, le troisième est l'importance de maintenir une véritable proximité avec les habitants les plus susceptibles de rencontrer des difficultés lors de ces épisodes.

Une attention particulière est ainsi portée aux personnes âgées, aux personnes isolées et aux personnes en situation de fragilité sociale. Les services communaux et sociaux disposent à cet égard d'une connaissance précieuse du terrain et entretiennent des contacts réguliers avec de nombreux habitants.

La prévention passe également par des messages simples mais essentiels : rappeler l'importance de s'hydrater régulièrement, d'éviter les efforts physiques pendant les heures les plus chaudes, de maintenir autant que possible son logement au frais et, surtout, de rester attentif aux personnes isolées ou vulnérables de son entourage.

La solidarité de proximité est donc un élément essentiel de notre réponse. Une politique canicule ne peut pas reposer uniquement sur des dispositifs administratifs : elle doit aussi permettre de mobiliser les services, les acteurs sociaux et, plus largement, les réseaux de proximité autour des personnes qui en ont le plus besoin.

La surmortalité observée en Europe et plus spécifiquement en Belgique est alarmante et démontre une forme d'impréparation questionnable pour ce qui concerne en particulier nos aînés et les plus largement les personnes les plus vulnérables. Si les communes ont évidemment un rôle à jouer, les autres niveaux de pouvoir doivent également mettre en œuvre stratégie globale et moyens.

Aussi, au-delà de la réponse immédiate, nous devons également travailler sur notre territoire.

Dans une commune comme Saint-Josse, les espaces verts ne sont pas uniquement des lieux de détente ou de loisirs. Ils constituent de véritables infrastructures d'adaptation au changement climatique.

La présence d'arbres et de végétation permet de créer des zones d'ombre et contribue naturellement au rafraîchissement de l'espace public. Par leur capacité d'évapotranspiration, les végétaux participent également à la diminution des températures ressenties. Les sols végétalisés et perméables permettent, quant à eux, de limiter l'accumulation de chaleur par rapport aux surfaces fortement minéralisées.

C'est pourquoi la préservation de notre patrimoine arboré est particulièrement importante. Un arbre à haute-tige apporte une capacité d'ombrage et de rafraîchissement qui ne peut pas être remplacée immédiatement par une nouvelle plantation.

Il faut également tenir compte du fait qu'aujourd'hui, la durée de vie des arbres présents dans l'espace public peut être fortement réduite par les contraintes physiques auxquelles ils sont soumis, leur environnement urbain et les changements climatiques. Certaines essences qui étaient adaptées à notre région le sont d'ailleurs de moins en moins.

Nous devons donc à la fois protéger et entretenir les arbres existants, mais aussi anticiper leur renouvellement et diversifier progressivement les plantations avec des essences davantage adaptées aux conditions climatiques futures.

Parallèlement, nous devons poursuivre le développement de notre maillage vert : nouvelles plantations lorsque les conditions techniques le permettent, végétalisation des espaces publics, développement de massifs plantés, préservation des zones ombragées et, lorsque cela est possible, désimperméabilisation de certains espaces.

Ces actions ont des effets qui dépassent largement la seule question de la chaleur. Elles contribuent également à la biodiversité, à la gestion des eaux pluviales, à la qualité de l'air et, plus largement, à l'amélioration du cadre de vie. C'est donc progressivement un véritable maillage de fraîcheur que nous devons construire à Saint-Josse, en veillant à ce qu'il soit accessible au plus grand nombre.

La question des îlots et des espaces de fraîcheur constitue également un axe important de notre réflexion. Les espaces verts, les zones ombragées, mais aussi certains équipements et espaces publics peuvent jouer ce rôle lors des journées de fortes chaleurs.

La Commune souhaite poursuivre le travail visant à mieux identifier ces lieux, à favoriser leur accessibilité lors des épisodes de chaleur et à mieux informer les habitants de leur existence.

À cet égard, nous pouvons également rappeler l'installation d'un dispositif de brumisation sur la place Houwaert. Cet équipement permet de proposer un point de rafraîchissement directement accessible dans l'espace public, notamment pour les enfants, les personnes âgées et, plus largement, pour toutes les personnes particulièrement sensibles aux fortes températures.

Au regard de cette première expérience et de la multiplication des épisodes de fortes chaleurs, une réflexion est actuellement menée concernant l'installation d'un second dispositif de brumisation sur la place Saint-Josse.

L'objectif est de renforcer progressivement le maillage des points de fraîcheur sur notre territoire et de permettre à un plus grand nombre d'habitants d'en bénéficier.

Mais nous ne voulons évidemment pas réduire notre politique d'adaptation à l'installation de brumisateurs. Ceux-ci constituent une réponse complémentaire au sein d'une stratégie beaucoup plus large.

Cette stratégie doit également passer par davantage de végétalisation, la préservation et le développement des zones ombragées, l'aménagement de points d'eau lorsque cela est possible, l'identification des lieux naturellement plus frais et l'adaptation progressive de nos espaces publics. Le plan climat reste à cet égard une boussole.

En définitive, la question de la chaleur nous oblige à penser notre commune autrement. Il ne s'agit plus seulement de savoir comment réagir lorsqu'une alerte est déclenchée, mais de réfléchir dès aujourd'hui à la manière dont nous voulons aménager Saint-Josse pour les prochaines décennies.

La prévention, la solidarité, la végétalisation et l'adaptation de l'espace public sont donc complémentaires.

Le bilan de cet été est positif, mais il nous rappelle surtout que nous devons continuer à progresser.

Nous entendons donc poursuivre cette politique afin de renforcer, année après année, notre capacité à protéger les habitants les plus vulnérables et à faire de Saint-Josse une commune plus résiliente face aux épisodes de chaleur extrême.

Je vous remercie.